REPUBLIQUE FRANCAISE

LOI DU 5 AVRIL 1884 - Article 56

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO
2022/65

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	24

Date de la convocation
15/06/2022

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi trente juin à 09 heures 30 minutes

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

Etaient Présents (20): Chantal AMBROSI– Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI - Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETTI– Isabelle GIUDICELLI — Bernard GRAZIANI - Christophe GRAZIANI– Augustine MARIOTTI– Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI - Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI - Angèle NERI – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI - Jeanne Baptiste SAVELLI –

Pouvoirs (4) : - Maria GAROBY donne pouvoir à Marjorie PINDUCCI - Jean Charles GIABICONI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Ange LAMBERTI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI – José OLIVA donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI

Absents (13) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI– Muriel BELTRAN - Dominique BENIGNI– Christelle CRUCIANI– Patrick EIDEL-GUIDICELLI- Charles MARCELLI- Maryline MASSONI– Pierre NATALI- Frédéric RAO - Charlotte TERRIGHI- Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Acquisition de Véhicules – Recherche de financement

Monsieur Jean Marc MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Président rappelle au conseil communautaire la nécessité de renouveler deux véhicules usagés du parc et de se doter de nouveaux véhicules notamment pour assurer les missions d'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement, de valorisation des déchets et de prévention des risques au titre de la GEMAPI.

Dans ce cadre, il est envisagé de procéder à l'acquisition de 10 véhicules dont deux fourgonnettes électriques pour enclencher l'adaptation de la motorisation du parc automobile aux contraintes du changement climatique et 3 camions bennes pour renforcer les interventions de nos équipes techniques pour un montant de 320 000 € HT.

Le Président propose de solliciter l'aide financière de la Collectivité Unique dans le cadre de la dotation quinquennale à hauteur de 224 000 € pour l'exercice budgétaire 2022.

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20220630-2022-65-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2022
Affichage : 04/07/2022
Pour l'autorité compétente par délégation

Il demande au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la mise en œuvre de cette opération.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite la Collectivité de Corse pour l'inscription à un prochain programme d'investissement et l'octroi d'une subvention d'un montant total de 224 000 €
- Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allégements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Président
Jean DOMINICI

COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARANA GOLO
2008 Boulevard de l'aéroport
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 58 40 40
email : contact@maranagolo.org
SIRET : 200 036 499 00016 - APE : 8411Z

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20220630-2022-65-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2022
Affichage : 04/07/2022
Pour l'autorité compétente par délégation